



## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 15 juillet 2024 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2<sup>e</sup> étage de la mairie, située au 145, rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre une distance de 0,60 mètre en marge latérale gauche, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une marge minimale de 0,75 mètre. (DM 2023-0177)</li></ul>	251, rue des Groseilliers
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre que le niveau du plancher du garage projeté soit à 7,0 mètres sous le niveau de l'élévation finale du niveau de la couronne de la voie publique adjacente, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un plancher à au moins 0,30 mètre au-dessus de l'élévation finale du niveau de la couronne de la voie publique adjacente. (DM 2024-0083)</li></ul>	187, montée du Domaine
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre que le bâtiment ait une marge latérale droite de 5,74 mètres, alors que le règlement en vigueur au moment de la construction (1986) établissait cette marge à 6,0 mètres. (DM 2024-0096)</li></ul>	374, rue Saint-Eustache

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 25<sup>e</sup> jour de juin 2024.

Fanny Pineault,  
Assistante-greffière